

UN PROJET DE SAUVETAGE

M. H. A. A. Brault a publié l'autre jour dans la *Presse*, une lettre où il expose un projet de reconstitution de la banque du Peuple. Comme nous ne saurions rester indifférent à aucun effort, si futile qu'il paraisse au premier abord, tenté pour relever cette institution, nous allons étudier le projet de M. Brault.

Il consiste à reconstituer un capital de \$800,000, avec lequel la banque pourrait reprendre les affaires. Voici comment il reconstitue ce capital.

M. Brault demande aux déposants de consentir à laisser à la banque 20, 30, 40 ou 50 p.c. de leurs dépôts, ce montant devant être représenté par un nombre suffisant d'actions privilégiées. Il espère pouvoir obtenir de ce chef \$500,000. Les directeurs, de leur côté, verseraient \$200,000, ce qui ferait \$600,000. On demanderait ensuite aux capitalistes de souscrire de nouvelles actions pour un montant de \$100,000.

L'intervention du parlement fédéral serait nécessaire dès le début, pour autoriser l'émission d'actions privilégiées ; mais M. Brault croit que cette autorisation serait accordée, peut-être pas sans difficultés, mais qu'elle serait en fin de compte accordée, en raison des circonstances exceptionnelles où se trouve la banque. Nous n'avons pas autant d'assurance que lui et nous craignons fort que le comité des Communes chargé d'étudier cette mesure s'y oppose formellement. Mais admettons ce premier point gagné. Il restera à faire souscrire \$500,000 par les déposants. M. Brault écrit à ce sujet :

« Le concours individuel des déposants pour souscrire cette somme ne doit pas rencontrer d'objections sérieuses, si l'on considère qu'un grand nombre des déposants sont des gens qui tenaient leurs épargnes à la banque, à cause de la pléthore de l'argent et faute de trouver des placements—qu'ils ne demanderont rien de plus que de voir leurs épargnes en sûreté et leur rapportant un intérêt raisonnable, qu'ils n'entreprendront aucune crainte du moment qu'ils seront certains que leurs intérêts sont confiés à des personnes sages et habiles—et que l'opération devra les tenter dans la pensée légitime qu'ils auront que leur stock vaudra de suite le pair, et que tantôt il sera à prime, tandis que la négociation de leurs dépôts leur rapporte aujourd'hui moins que le pair. Aussi je dis : nous trouverions de ce chef \$500,000. »

Ce raisonnement est fort beau sur le papier. Mais allez donc proposer de laisser leur argent à la banque du Peuple à des gens qui tremblent encore de peur de ne pouvoir

l'en retirer ! Chat échaudé craint l'eau froide, dit le proverbe. Nous connaissons des déposants qui entraineront plutôt leurs billets, dans un trou creusé au fond de leur cour, ou les cacheront dans leur pailleuse plutôt que de les confier à une banque. Ceux-là, sans doute, ne forment pas la majorité ; mais pour les autres, la principale raison qui leur faisait mettre leurs fonds en dépôt à 4 p.c. plutôt que d'acheter des actions rapportant 6 p.c., c'est que les dépôts sont garantis, tandis que les actions courent tous les risques. Et ce n'est pas après ce qui vient de se passer qu'ils seront faciles à convertir à l'opinion inverse.

Ces actions, il est vrai, seront privilégiées, d'après le plan de M. Brault. Le privilège ne vaut pas une bonne garantie. Et quelle garantie offre-t-on ? L'actif de la banque est nul, M. Brault pose ce fait comme base de son projet ; donc, aucune garantie de ce côté. La seule garantie visible, serait la somme de \$300,000 souscrite par les directeurs et les actionnaires nouveaux. Mais cette somme ne pourrait tout au plus, garantir que les dividendes ; quoique privilégiés, les déposants devenus actionnaires n'en seraient pas moins des commanditaires et, à ce titre, n'auraient pas de recours sur la mise des autres actionnaires.

Mais ce qui frappe surtout, dans cette partie du projet, c'est l'idée de garder en caisse le reste des dépôts, pour garantir le paiement des dettes de la banque. « Les déposants sont ceux qui obtiendront ce privilège (de souscrire les actions privilégiées) dit M. Brault, jusqu'à concurrence, à leur gré, de 20, 30, 40 ou 50 p.c. de leurs dépôts actuels, la différence de leurs dépôts restant immobilisée dans la banque pour garantir le paiement des dettes de la banque. Ainsi, on demanderait aux déposants de convertir 25 p.c., disons, de leur créance en actions privilégiées, ce qui, pour \$500,000 d'actions, représenterait \$2,000,000 de dépôts. La banque reconstituée garderait, ces \$2,000,000, savoir, \$500,000 comme représentant les actions souscrites, et les \$750,000 restant à titre de dépôt, pour garantir le paiement des autres déposants.

La combinaison est ingénieuse ; on n'aurait ainsi que \$2,000,000 à rembourser aux déposants et l'on pourrait marcher avec \$2,000,000 de fonds disponibles, sans compter la circulation. C'est la solution du problème que se posent tous les hommes d'affaires qui ont plus de dettes que de capital ; la transfor-

mation du passif en actif. Rien ne saurait être mieux accueilli par les débiteurs ; mais il est généralement assez difficile d'obtenir le consentement des créanciers.

Toutefois, nous ne voulons point prétendre que la réalisation de ce projet soit une impossibilité absolue. Cela dépendrait probablement beaucoup de ceux qui donneraient l'élan, qui patronneraient le mouvement, et cela dépendrait beaucoup aussi de ceux qui seraient désignés pour former le nouveau bureau de direction. A ce point de vue, il serait nécessaire, dès le début, de s'entendre sur l'organisation future de la banque, savoir si l'on resterait sous l'ancienne charte ou si l'on se mettrait sous la juridiction de la loi des banques.

Un comité a été nommé pour étudier ce projet ; nous souhaitons qu'il réussisse à le rendre praticable et à en assurer l'exécution. Mais nous ne l'espérons pas beaucoup.

L'INDUSTRIE DE LA REPUBLIQUE ARGENTINE EN 1894.

D'un rapport de la légation suisse à Buenos-Ayres, il résulte que les fabriques de conserves et de bouillons de viande ont employé, l'an dernier, 636,000 têtes de bétail. Ce chiffre ne représente qu'une faible partie des animaux de race bovine abattus ou morts par suite de la sécheresse dans cet immense pays. En effet, la République Argentine a exporté en 1894, plus de 5,000,000 de cuirs de bœufs ou de vaches secs et salés, dont la valeur est estimée à \$10,400,000 environ ; cette année le prix d'estimation en eût été doublé ou même triplé. Bien près d'un million de cuir seront demeurés dans le pays pour les besoins des industries indigènes.

Les graserias ou boucheries de juments ont beaucoup travaillé l'an dernier. L'exportation des cuirs de juments que l'on utilise peu sur place a presque doublé et a dépassé le chiffre de 500,000.

Les fabriques de viandes frigorifiques ont de même augmenté considérablement leurs opérations. Elles ont exporté 36,500 tonnes de moutons congelés, contre 25,000 tonnes en 1893. Le principal destinataire de cette marchandise reste l'Angleterre.

Les industries laitières, la fabrication du beurre et du fromage prennent une extension considérable. Dans un rayon d'une vingtaine de lieues de la capitale, il n'y a pas une localité, si petite soit-